



## **Comment définissons-nous la violence ?**

La violence peut prendre des formes différentes et ne se limite pas aux blessures physiques. La violence peut être physique, psychologique, économique, verbale et sexualisée. Les discriminations, la dévalorisation de certains modes de vie, le harcèlement ou encore l'hostilité verbale sont des formes de violence. Les violences blessent, enferment, entraînent une perte de confiance, laissent des cicatrices psychologiques et ont des conséquences économiques et sur la santé.

Nos usagères\_ers viennent à nos permanences de conseil parce qu'elles\_ils ont été confronté\_es à l'homophobie, à la transphobie et au racisme. Parfois, elles\_ils ont été confronté\_es à de la violence/de la discrimination en raison d'un besoin spécifique, de leur âge, de leur origine ou parce qu'elles\_ils ne disposent que de peu ou pas d'argent. Souvent, ces différentes formes de discrimination et expériences de violence s'entrecroisent et se produisent en même temps.

La violence peut être exercée non seulement par des individus mais également par des administrations ou autres institutions telles que les écoles ou les hôpitaux. La violence peut se manifester également à un niveau structurel, lorsque l'accès aux ressources culturelles, sociales et économiques de la société est refusé à une personne, par exemple lorsqu'un bâtiment n'est pas accessible aux personnes en situation de

handicap ou le fait que les couples gays et lesbiens ne disposent pas des mêmes droits en matière d'adoption que les couples hétérosexuels.

Les femmes lesbiennes/bisexuelles et les personnes trans\*<sup>1</sup> font l'expérience de **violences et de discriminations interpersonnelles** : dans la rue, sur leur lieu de travail ou dans leur famille d'origine. Les femmes lesbiennes/bisexuelles et les personnes trans\* exercent elles aussi de la violence et ont un comportement discriminant. C'est pourquoi des personnes sont confrontées à de la violence au sein d'organisations lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans\* et intersexes, ainsi que dans leurs relations amicales et amoureuses.

Lorsque la violence est exercée par des représentant\_es de l'État et les lois, nous parlons de **violence étatique et structurelle**. Des personnes sont par exemple confrontées à de la violence de la part des fonctionnaires de police lorsque leurs papiers sont contrôlés sans motif, lorsque la police a recours à la violence physique ou lorsqu'elle criminalise certaines personnes, par exemple les People of Color<sup>2</sup> et/ou les trans\*.

Nous parlons de discriminations structurelles lorsque des règles ou des critères apparemment neutres sont utilisés afin de défavoriser des individus ou des groupes sociaux. Lorsque seules des personnes hétérosexuelles sont représentées dans les séries télévisées et qu'il n'y a

---

<sup>1</sup> Le terme « trans\* » désigne toutes les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas adopter le sexe qui leur a été assigné à la naissance. Il inclue les transsexuel\_les, les transgenres, les drags, les transidentitaires, les crossdressers et bien d'autres personnes.

<sup>2</sup> People of Color est un terme utilisé par les personnes qui sont confrontées à des discriminations racistes en raison de leur couleur de peau, de leur langue, de leur nom, de leur origine et/ou de leur religion pour se désigner elles-mêmes. Source : MRBB, « Leben nach Migration », oct. 2009 – déc. 2011.

aucun personnage lesbien, bisexuel ou gay, on a affaire à de l'homophobie structurelle.

La loi allemande sur la transsexualité (*Transsexuellengesetz*) peut être citée comme exemple de violence qui découle de la législation : en effet, en raison de cette loi, les personnes trans\* qui souhaitent avoir recours aux possibilités médicales et juridiques existantes en termes de réassignation de genre sont considérées comme malades et sont contraintes de se soumettre à une expertise psychologique.

**Nous considérons que toute forme de racisme, de sexisme, de validisme (la discrimination basée sur une situation de handicap ou des besoins spécifiques), d'âgisme, de classisme (la discrimination basée sur le statut social), d'homophobie et de transphobie constitue une forme de violence.**

### **Que pouvons-nous faire ?**

Nous sommes convaincu\_es qu'il convient d'adopter une approche globale face aux différentes formes de violence. Nous critiquons l'idée selon laquelle il est pertinent de revendiquer un durcissement des lois et des sanctions concernant la violence à l'égard des lesbiennes, des bisexuel\_les et des personnes trans\*. Selon nous, de telles lois ne sont pas en mesure d'entraîner une diminution véritable de la violence et de permettre aux personnes ayant été confrontées à cette violence de faire un travail sur ce qu'elles ont vécu. Au contraire, nous craignons que cette approche ne permette pas de critiquer les formes étatiques de violence et contribue à leur maintien.

Nous estimons que les personnes confrontées à la violence sont les mieux placées pour définir ce dont elles ont besoin. C'est à elles de

choisir parmi les nombreuses stratégies existantes celle qui leur semble la plus appropriée. Nous souhaitons dans notre travail encourager les personnes, si elles le souhaitent, à valoriser leur stratégie et les accompagner sur la voie qu'elles ont choisie. Soutenir les personnes dans leur propre démarche constitue selon nous un devoir collectif.

Nous condamnons l'exercice de toute forme de violence. Bien trop souvent, la violence exercée par des personnes proches ou l'entourage est tolérée. Nous souhaitons que personne ne détourne le regard et que tou\_tes s'engagent contre la violence à l'échelle individuelle et collective.

Cet engagement peut par exemple consister à aider des personnes à mettre un terme à leur comportement violent. Il ne s'agit pas selon nous de punir ces personnes, mais bien plus de faire en sorte que les personnes confrontées à la violence aillent mieux et que les personnes qui se sont montrées violentes ne reproduisent pas leur comportement.

Nous souhaitons mettre en place une stratégie face à la violence qui se concentre sur les besoins de la personne qui est et/ou a été confrontée à de la violence tout en ayant pour objectif de modifier et de transformer fondamentalement les structures collectives et les conditions sociales qui contribuent à la violence et la favorisent.

Ce texte a été traduit grâce au soutien de la  
Haute Autorité fédérale de lutte contre les  
discriminations



Antidiskriminierungsstelle  
des Bundes